



COMMUNE DE LANRIGAN

Compte-rendu des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 juin 2026

Convocation affichée et envoyée : le 29 mai 2026

L'an **deux mil vingt-six, le cinq juin**, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de LANRIGAN, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Sébastien DELABROISE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs DELABROISE Sébastien, LEMUR Karine, ARNAL Bruno, COUVERT Magali, SIRET Philippe, BLANCHARD Aurélie, LEPRIZE Christophe, COTARD Irina, FOUCOUT Viviane, GENU Thierry

Absents excusés : M. RAVET Raymond

Secrétaire de séance : Mme BLANCHARD Aurélie

Sénatoriales. Élection des délégués et suppléants (communes de moins de 1 000 habitants)

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :
Mme Viviane FOUCOUT, M. Bruno ARNAL, Mme Aurélie BLANCHARD et Mme Karine LEMUR.
La présidence du bureau est assurée par le Maire.

b) Les candidatures enregistrées

M. Sébastien DELABROISE déclare sa candidature en tant que titulaire.
M. Bruno ARNAL déclare sa candidature en tant que suppléant.
Mme Karine LEMUR déclare sa candidature en tant que suppléant.
M. Philippe SIRET déclare sa candidature en tant que suppléant.

Monsieur le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales.

Le maire indique que doivent être élus un délégué et trois suppléants.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

c) Élection du délégué

Ont obtenu :

- M. Sébastien DELABROISE : 10 voix

M. Sébastien DELABROISE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

d) Élection des suppléants

- M. Bruno ARNAL : 10 voix

M. Bruno ARNAL ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

- Mme Karine LEMUR : 10 voix

Mme Karine LEMUR ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élu en qualité de déléguée suppléante pour les élections sénatoriales.

- M. Philippe SIRET : 10 voix

M. Philippe SIRET ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.